AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210304-DE
Reçu le 02/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Compte administratif du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2020

Décision n° 21 03 04

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nadine Ezingeard par Alain Alessio ; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.*

Absents *: Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le compte administratif du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2020 tenu par l'ordonnateur ;

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00 €
Opérations de l'exercice	2 880 158,29 €	2 880 158,29 €
Résultat d'exécution	2 880 158,29 €	2 880 158,29 €
Résultat de clôture		**0,00 €**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210304-DE
Reçu le 02/04/2021

Considérant qu'il y a bien concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur communautaire pour l'exercice 2020 du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur présentant le compte administratif, et sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **adopte** le compte administratif du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance dressé par l'ordonnateur pour l'année 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALLONS - 06 -
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC